

# Soirée d'information: La médiation en cas de litiges entre voisins

15/05  
19h00

Al Gemeng, Frisange

La Commission pour l'Égalité des chances de la commune de Frisange vous invite chaleureusement à une réunion d'information sur le sujet:

## La médiation en cas de litiges entre voisins

La médiation, selon la loi, est „le processus structuré dans lequel deux ou plusieurs parties à un litige tentent volontairement par elles-mêmes, de parvenir à un accord sur la résolution de leur litige avec l'aide d'un médiateur indépendant, impartial et compétent.“

Le rôle du médiateur en tant que tiers par rapport aux parties est d'aider celles-ci à élaborer par elles-mêmes, en toute connaissance de cause, un accord qui respecte les besoins de chacun des intervenants en se basant sur la technique spéciale du processus de médiation.

Selon une étude du Parlement Européen réalisée en 2014, le recours à la médiation réduit de plus de 60% le temps nécessaire à la résolution du conflit et réduit de plus de 30% les coûts par rapport à une procédure judiciaire et classique.

Les représentants du Centre de Médiation Civile et Commerciale se feront un plaisir de vous présenter les différents outils de médiation et de vous informer sur les avantages indiscutables de ce genre de résolution de conflits.

